ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 91021

Texte de la question

Mme Chantal Guittet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la prise en charge financière des traitements du cancer des testicules, en nette augmentation en France. Le traitement par administration intramusculaire est remboursé intégralement par la sécurité sociale. Cependant, des pathologies telles qu'une sévère embolie pulmonaire, peuvent rendre impossible le recours à ce traitement. Le seul traitement alternatif qui existe est onéreux et n'est actuellement pas du tout remboursé par la sécurité sociale. Il paraît étonnant qu'un individu, traité à vie pour ce cancer, doive intégralement payer son traitement. C'est pourquoi elle l'interroge sur l'opportunité de rendre remboursable au moins un substitut existant à l'administration intramusculaire pour le traitement du cancer des testicules.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Guittet
Circonscription : Finistère (5e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91021
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 novembre 2015, page 8113
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)